

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

Séance du 18 décembre 2013

**POINT IV.4 - 1<sup>e</sup> alinéa :**  
**Compte-rendu des travaux de la CFVU du 5 décembre 2013 constituée des membres du**  
**Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire :**  
**compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 26 novembre 2013 :**  
**appel à projet pour la duplication en anglais d'un ou deux M2**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la CFVU du 5 décembre 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 18 pour, 2 contre, 2 abstentions : l'appel à projet pour la duplication en anglais d'un ou deux M2.

Dijon, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : - Compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 26 novembre 2013*  
*- Note sur l'appel à projets « Développement d'enseignements en anglais de niveau master à l'uB »*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Compte rendu - séance du mardi 26 novembre 2013**

Ouverture de la réunion à 8h45.

**1. Informations générales**

Grégory WEGMANN donne plusieurs informations aux membres de la CP, relatives notamment au projet d'arrêté relatif aux diplômes nationaux de licence et master, reçu récemment. Ce document de concertation doit être présenté en CNESER à la mi-décembre 2013.

Des précisions sont demandées sur la notion de tronc commun (45 ECTS ?) et sur le futur cahier des charges à respecter. Le thème de la spécialisation progressive est également abordé. Il semble que cela ne soit pas très clair car il semble peu cohérent de parler de spécialisation dès la première année de licence. Il est rappelé que ces notions doivent encore être définies par le Ministère et qu'il convient d'attendre que l'arrêté évoqué soit clairement acté pour envisager les pistes de travail sur les niveaux licence et master.

Le thème du semestre rebond est abordé. Comme il a été mis en place il y a relativement peu de temps (2 ans), il n'est pas encore possible d'établir un suivi de cohorte. En effet les étudiants ayant suivi ce semestre n'ont pas achevé le cursus licence. Grégory WEGMANN précise qu'un bilan pourra être demandé aux responsables pédagogiques du semestre rebond afin qu'un point puisse être fait.

**2. en lien avec le Pôle Relations Internationales**

- appel à projet pour la duplication en anglais de deux M2
- projets internationaux

Grégory WEGMANN invite Bernhard ALTHEIM à présenter l'appel à projets.

Il rappelle les termes du document envoyé aux membres de la CP (extraits ci-dessous).

*Le développement de masters dispensés en anglais est une action centrale de la stratégie d'internationalisation de l'uB. Renforçant au-delà des frontières de la francophonie la visibilité de l'université de Bourgogne, ces masters auront également vocation à s'adresser aux étudiants francophones à la recherche d'une formation en langue anglaise ouverte sur l'international.*

*Ils élargiront le potentiel de recrutement de doctorants internationaux pour les laboratoires sur lesquels ils s'appuieront, et faciliteront l'association d'enseignants chercheurs internationaux aux enseignements de l'uB. Enfin, ces masters constitueront un support pour accroître et concrétiser les opportunités d'échanges et de montage de diplômes en coopération avec des universités partenaires non francophones.*

*Formations par essence liées à la recherche, les masters en anglais se développeront en appui sur et au service de l'identité scientifique de l'université telle qu'elle a été redéfinie en six grands champs (Alimentation et environnement / Santé (health) et ingénierie moléculaire / Photonique et matériaux avancés / Apprentissage et santé (care) / Patrimoines et territoires / Vigne et vin).*

*L'objectif à moyen terme est d'inciter à la création d'un à deux masters - au sens du processus européen de Bologne à savoir deux années validées par 120 crédits ECTS - pour chacun des grands champs scientifiques, soit un total de 6 à 12 masters en anglais.*

*A court terme, le périmètre de cet appel à projet est plus modeste, et vise à lancer une dynamique dans les limites permises par une offre de formation configurée lors de la précédente vague d'habilitation par le ministère. Le choix a ainsi été fait d'encourager pour la rentrée 2014 la duplication en anglais d'un à deux M2 existant. Il s'agit d'une première phase, qui sera prolongée et amplifiée lors de la construction de la nouvelle offre de formation.*

*Les moyens mis par l'université en appui à la duplication d'un ou deux M2 :*

**Appui en langue anglaise**

*- Si besoin accompagnement et formation à l'enseignement en anglais (suivi collectif de l'équipe pédagogique et administrative, formations individuelles)*

### **Appui à la recherche et au financement d'intervenants extérieurs étrangers**

- Financement partiel ou total de missions à l'étranger ou d'accueil de collègues étrangers ayant pour objet le montage du projet

- Financement d'un total de quatre semaines de logement (sur base studio en résidence universitaire) par M2 pour des enseignants venant effectuer un enseignement dans le cadre du programme Erasmus

- Possibilité de solliciter un mois de professeur invité devant le CS

### **Appui au financement des heures d'enseignement effectuées par les enseignants de l'uB**

- Possibilité de financement partiel des heures dispensées par des enseignants de l'uB dans le cadre de la version anglaise du M2 dupliqué

### **Appui à l'attractivité des M2 dupliqués en anglais**

- Promotion institutionnelle des futurs M2 (Campus France, universités partenaires, portails européens et internationaux)

- Financement de 2 bourses étudiantes d'excellence de 2500€ chacune par M2, soit un total de 4 bourses (à l'attention d'étudiants étrangers)

### **Appui administratif et logistique**

- Gestion et suivi des candidatures par le Pôle RI en coordination avec l'équipe pédagogique

### **Calendrier :**

26 novembre 2013 : Présentation du projet en CP-CRI

5 décembre 2013 : Présentation du projet en CEVU (mention au CS)

12 décembre 2013 : Evocation du projet au sein du congrès

18 décembre 2013 : Soumission du projet au CA

19 décembre 2013 : Lancement de l'appel à projet auprès des composantes et directeurs de M2 (copie aux laboratoires)

Début de la période de travail avec le Pôle international

31 janvier 2014 : Date limite de retour des déclarations d'intérêt

Février 2014 : Concertation avec les porteurs de projet

Présentation des projets en CP-CRI et proposition de sélection de 2 projets

Soumission au CEVU (mention au CS) puis au CA

Affichage à l'attention des étudiants internationaux afin de rendre les candidatures possibles

Mi-mai : Point sur les candidatures et décision sur l'ouverture du M2 en version anglaise à la rentrée 2014

Bernhard ALTHEIM rappelle le contexte actuel de gestion des partenariats internationaux. Certaines universités annulent les conventions avec l'UB car il n'y a pas vraiment de principe de réciprocité, compte tenu de l'absence de formations en anglais pouvant être proposées aux étudiants étrangers.

Gregory WEGMANN précise que le but est que des équipes pédagogiques se portent candidates. Cela peut concerner quelques UE ou un semestre pour commencer si cela est plus adapté.

Raphaëlle TOURDOT-MARECHAL souhaite revenir sur le terme « duplication ». Est-ce que cela signifie une double formation en anglais et en français ? Les enseignants devront-ils enseigner en anglais ? Compte tenu de la rémunération des cours, cela ne semble pas très adapté et risque de freiner les bonnes volontés.

La discussion s'oriente alors vers la problématique plus générale du financement des masters en anglais. Il est précisé qu'un master en anglais n'est pas forcément payant ou à des tarifs inaccessibles.

Il ne faudrait pas envisager la duplication comme un projet induisant des inégalités entre les étudiants. C'est bien pour cela que l'appel à projets prévoit des bourses d'excellence et qu'il se concentre sur un ou deux masters, afin de pouvoir optimiser les financements. Les frais seront basés sur les droits nationaux.

Il est rappelé que certains enseignants sont déjà habitués à travailler en anglais. Cela dépend beaucoup des champs disciplinaires. Bernhard ALTHEIM resitue les formations UB dans le contexte international. Il apparaît que les frais sont nettement moins élevés que dans d'autres pays, ce qui est un facteur d'attractivité.

Grégory WEGMANN comprend que le terme « duplication » puisse prêter à confusion car il semble enfermer l'appel à projet dans quelque chose de trop ciblé.

Paul ALIBERT indique que le calendrier proposé lui semble très contraint. Dans certains masters, quelques modules en anglais pourraient sans doute être enseignés en anglais, sans que tout le M2 soit « dupliqué ».

Gregory WEGMANN retient cette idée du « package » qui pourrait assez facilement être proposé aux étudiants.

La question de la réciprocité du niveau de connaissance en anglais pour les étudiants français est posée car il ne s'agirait pas d'accepter des étudiants français n'ayant pas un bon niveau en anglais.

Grégory WEGMANN suggère que dans l'appel à projet, on dresse une liste un peu plus précise des types de projets éligibles. Cela pourrait être :

- duplication de M2 français en anglais existant ;
- création de semestres de cours en anglais destinés à favoriser la mobilité étudiante entrante et sortante ;
- passage de modules de cours en français en anglais comme première étape d'un projet plus ambitieux à terme (cf master labellisés Erasmus Mundus) ;
- première étape d'un projet de partenariat intégré supposant la création ou la duplication de cours en anglais ;
- tout autre projet innovant nécessitant le développement de cours en anglais : année « + » (6<sup>ème</sup> année ?), création de parcours, modules en réseau...

Raphaëlle TOURDOT-MARECHAL pose la question d'une possible création de « Mastère » en anglais (niveau bac+6), qui apporterait une compétence en anglais de haut niveau. Gregory WEGMANN rappelle que les Mastères sont des diplômes gérés par la Conférence des grandes écoles. L'IUVV, en tant qu'institut, et plus largement l'UB, n'ont a priori pas vocation à développer ce type de formation. On s'oriente plutôt sur un diplôme d'université lorsqu'on veut apporter une compétence spécifique de niveau bac +5 ou au-delà.

Pierre BEDU souhaite revenir sur l'accompagnement évoqué dans l'appel des projets qui concerne à la fois les étudiants et les enseignants. Il craint que cela n'engendre des frais spécifiques de formation élevés, et que cela induise de fait que seule une « élite » d'étudiants soit retenue pour suivre ces formations dupliquées en anglais.

Grégory WEGMANN rappelle le contexte de gestion qui fait que si des droits spécifiques ne sont pas demandés, c'est l'université qui devra financer. Cette question devra être débattue dans les conseils centraux. Ensuite il est bien précisé dans l'appel à projet que c'est limité à un ou deux projets pour que justement des financements puissent être prévus.

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que l'UB propose aux étudiants une certification CLES2 (niveau B2) en 3<sup>ème</sup> année de Licence qui permet ensuite d'intégrer des masters pour lesquels des exigences existent en langue. Il y aura une mise en ligne de modules permettant de travailler, à différents niveaux, pour obtenir cette certification ; l'équipe pédagogique du CLES y travaille.

Pour revenir sur l'enseignement en anglais, elle rappelle que c'est un important travail sur le plan pédagogique car il ne suffit pas d'enseigner en anglais, il faut aussi pouvoir corriger les copies en anglais (fond et forme, langue utilisée...). C'est un investissement certain des enseignants, que l'appel à projets vise à soutenir. Certains laboratoires travaillent au quotidien en anglais. Il y a du potentiel à l'UB qu'il s'agit de développer.

Claire DESPIERRES s'interroge sur la reconnaissance du CLES à l'étranger.

Bernhard ALTHEIM lui précise que les niveaux de correspondance en langues sont le plus souvent réglés dans le cadre des conventions avec les universités partenaires.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que le CLES représente une certification de qualité, à un coût moindre (par rapport au TOEFL ou TOEIC). Cela n'empêchera pas les étudiants de passer d'autres certifications si elles sont exigées pour intégrer une formation mais l'UB propose au moins une alternative.

Dorian COLAS DES FRANCS pose la question de l'éventuel retour dans le parcours en français d'un étudiant qui serait engagé dans le parcours en anglais. Il semble indispensable de prévoir des passerelles. Il faudrait que ces dispositifs puissent être développés à titre expérimental afin de « sécuriser » les cursus des étudiants qui s'engageraient dans ces formations en anglais.

Isabelle SCHMITT évoque l'idée de parcours « bilingues ».

Christian MICHELOT s'interroge sur le nombre de masters que cela peut concrètement concerner. Il rappelle que le niveau d'anglais peut être un pré-requis à une entrée en M2 mais il convient également de s'assurer du bon niveau en français des étudiants.

Grégory WEGMANN remercie les membres de la Commission des Relations internationales de leur présence et de leur participation. Il précise que les observations et propositions faites en séance seront transmises à la Directrice du Pole Relations Internationales.

<b>observations CP</b>	<b>les remarques formulées sur cet appel à projet sont détaillées dans le compte rendu ci-dessus. Il est proposé au Pôle Relations Internationales de pouvoir apporter des modifications au document relatif à l'appel à projet en amont de la CFVU.</b>
----------------------------	--

Le premier projet international concerne le renouvellement de l'accord-cadre avec Mayence (Universität Johannes Gutenberg Mainz - JGU) avec une annexe concernant la mise en place de 7 doubles diplômes niveau Master en Lettres Modernes, LLCE Allemand, LLCE Anglais, LLCE Italien, Littérature comparée, Philosophie et Histoire. Les étudiants engagés dans un de ces 7 doubles diplômes passent tous la 1ère année de Master à la JGU et la 2e à l'uB. Ils se retrouvent tous au sein d'un module commun franco-allemand et suivent un module optionnel de spécialisation pour une plus grande ouverture professionnelle. Cet accord permet à des étudiants de l'UB (5 à 10) d'étudier à Mayence et des étudiants allemands viennent à l'UB (40 environ). Ce déséquilibre dans les flux est historique. L'UB est assez attractive du fait de sa pluridisciplinarité. Une demande de financement est en cours et le label « université franco-allemande » a été demandé.

Le second projet est relatif au renouvellement de l'accord-cadre avec l'UdS (Université de Sherbrooke-Canada) qui prévoit, dans une nouvelle annexe, une coopération entre l'ISAT et la Faculté de Génie de l'UdS. Cette annexe prévoit une double diplomation en 3e année d'école d'ingénieur (niveau bac +5) pour les étudiants de l'ISAT : diplôme d'ingénieur de l'ISAT + Maîtrise en Sciences Appliquées ou Maîtrise en Ingénierie de la Faculté de Génie de l'UdS. En échange, des étudiants de la Faculté de Génie de l'UdS peuvent venir pour un séjour d'étude non diplômant d'un ou de deux semestres à l'ISAT.

<b>observations CP</b>	<b>Pas de remarque formulée sur ces deux projets internationaux</b>
----------------------------	---

### **3. Diplôme d'université**

#### ➤ Création du DU «Aromathérapie» (UFR Pharmacie)

Ce projet est présenté par Anne-Claire OFFER-MITAINÉ, professeur de pharmacognosie à l'UFR Pharmacie et future responsable universitaire de ce DU. Elle sera assistée par Mathieu GUERRIAUD, responsable technico-pédagogique du DU. Olivier TISSOT, excusé pour cette séance, sera le responsable pédagogique de ce DU.

Un power point est diffusé en séance, permettant de bien cibler les objectifs visés par ce DU, qui est unique en France. Mme OFFER-MITAINÉ précise que souvent les formations recourent phytothérapie (méthode qui utilise l'action des plantes médicinales et consiste à traiter certaines pathologies à l'aide de plantes) et aromathérapie qui est liée à l'utilisation médicale des extraits aromatiques de plantes (essences et huiles essentielles). Cela la différencie de la phytothérapie qui fait usage de l'ensemble des éléments d'une plante.

Ces deux thérapeutiques sont bien à distinguer. La demande locale est forte (pharmaciens, préparateurs). Ce DU sera également proposé en e-learning (beaucoup de demandes des DOM-TOM).

L'aromathérapie n'a pas vocation à soigner des pathologies graves, c'est une thérapeutique d'accompagnement. Les pharmaciens doivent être les garants de la bonne utilisation des huiles essentielles. Le DU a pour but l'acquisition de connaissances sur la composition des huiles. Un volet relatif aux animaux

est également prévu car la demande de traitement naturel devient forte. Il est précisé que l'aromathérapie est très utilisée dans les hôpitaux allemands, contrairement à la France.

La formation se déroulera sur une semaine. Pour le contrôle des connaissances, il est prévu un examen écrit de 30 minutes sur 60 points et un mémoire d'environ 5 pages sur 40 points.

Les frais spécifiques de formation sont fixés à 1000 euros en présentiel et à 1500 euros en e-learning.

Une visite des serres de l'UB est prévue car il y a de nombreuses plantes médicinales qu'il est très intéressant de découvrir.

Grégory WEGMANN s'étonne du fait qu'aucun budget détaillé n'apparaisse dans le dossier. Mme OFFERMITAINE indique que c'est un oubli.

<b>observati ons Cl.</b>	<b>Pas de commentaire sur le « fond » du projet. Le VP CEVU demande que les budgets annoncés dans les maquettes mais non joints aux documents soient transmis en amont de la CFVU.</b>
----------------------------------	--

[Voir le power point diffusé en séance en annexe](#)

#### **4. Examen des modalités de contrôle des connaissances du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa)**

Grégory WEGMANN rappelle que ce dossier s'inscrit dans la poursuite du processus d'universitarisation des études de sages-femmes, entamée depuis 2009. Sylvie ZYLKA, excusée pour cette séance, est représentée par Michèle DALIGAND, qui intervient dans la formation. Un power point est diffusé en séance, présentant la 4<sup>ème</sup> année des études conduisant au diplôme d'Etat de sage-femme et constituant la 1<sup>ère</sup> année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (grade de master). Ce dossier est passé en conseil de l'UFR Médecine le 12 novembre 2013 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

L'objectif de cette 4<sup>ème</sup> année est l'approfondissement des connaissances acquises au cours du 1er cycle, l'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de Sage-Femme (article L.4151-1 du Code la Santé Publique). Les apports théoriques sont complétés par un apprentissage pratique en milieu clinique et des activités de raisonnement clinique. Le DFASMa comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau master. Le contrôle des aptitudes et connaissances de chaque UE est organisé en contrôles continus et/ou terminaux au sein de chaque semestre d'enseignements. L'UE clinique est acquise après validation de tous les stages et obtention de la moyenne aux évaluations cliniques. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels. La durée des épreuves est détaillée dans la fiche filière correspondante

Dates de la première session : Ma2 : semaine 5 – 2014

Ma3 et Ma4 : semaine 4 – 2014

Dates de la deuxième session : Ma2 : semaine 24 – 2014

Ma3 et Ma4 : semaine 20 - 2014

L'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves à une session d'examens est comptée comme un échec à cette épreuve ou à cette session. Chaque Unité d'Enseignement est affectée d'une valeur de Crédits européens (ECTS). Une UE est capitalisable lorsque l'étudiant(e) a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20 par compensation entre chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant(e) d'acquérir les crédits européens correspondants.

A l'intérieur d'une UE les éléments constitutifs se compensent entre eux.

Le semestre est validé :

- si la moyenne générale des notes des UE pondérée par les coefficients est supérieure ou égale à 10/20
- si aucune des notes des UE 4 (Recherche), UE13 (Optionnelle), UE16 (Pharmacologie) n'est inférieure à 08/20
- et si aucune des notes des UE1(Pédiatrie), UE7 (Gynécologie), UE8 (Obstétrique), UE9 (SHS-droit) et UE12 (Clinique) n'est inférieure à 10/20.

La validation du DFASMa 4 s'effectue par validation des semestres 7 et 8 sans compensation entre eux. Les étudiant(e)s qui ne répondent pas à ces critères sont autorisé(e)s à redoubler. En cas de redoublement, la présence en stage « prénatal, pernatal et postnatal » est obligatoire mais les stages ne feront pas l'objet d'une nouvelle validation.

Sophie SALAÛN demande si le tableau des UE doit se comprendre comme « pluriannuel », certaines UE étant programmées sur les deux années. Daniel MOREAU précise que c'est bien ainsi qu'il faut lire le tableau.

<b>observati ons CJ</b>	<b>Pas de remarque formulée sur ces modalités de contrôle des connaissances pour le DFASMa - 4<sup>ème</sup> année</b>
---------------------------------	--

## 5. Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2014 - capacités d'accueil

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle le contexte de gestion d'APB pour la session 2014 et les nouveautés introduites cette année dans APB (plus de sectorisation, nomenclatures des licences à prendre en compte, réorientation des étudiants de L1...). Les conclusions du comité de pilotage (COFIL) APB ont permis de mieux comprendre les nouveaux paramétrages disponibles.

Un travail complexe a été mené sur la définition des capacités d'accueil pour certaines composantes, avec des réunions spécifiques par filières le 21 novembre 2013. Une étude des flux accueillis sur les 3 dernières années a été réalisée pour anticiper du mieux possible la session 2014.

Il est rappelé que le fait de fixer des capacités d'accueil est prévu par le Code de l'Éducation (article L612-3). Il s'agit d'évaluer le nombre d'étudiants pouvant être accueillis « physiquement », dans des conditions optimales d'études, notamment dans certaines filières en tension. Il faut évidemment que les choix des établissements reflètent leurs capacités réelles d'accueil, sans sous-estimation par exemple. Pour la rentrée 2013, des capacités d'accueil avaient été fixées en PACES, STAPS Le Creusot et SLIC. Pour STAPS, la sectorisation fonctionnait. Avec les nouveaux paramétrages annoncés, de façon officieuse, de fortes difficultés s'annoncent. Pour le site du Creusot, le risque est de voir une baisse significative des effectifs, l'attractivité de Dijon étant forte. Or une équipe enseignante exerce sur place et des installations sportives sont disponibles.

Un courrier a été envoyé au Ministère pour signaler la situation de l'université sur la filière STAPS. La réponse n'est pas connue à ce jour. La seule possibilité qui semble pouvoir être activée sur APB est la priorisation des lycéens selon leur département (21 et 89 pour Dijon et 58 et 71 pour Le Creusot) mais cela n'a pas le caractère obligatoire de la sectorisation.

L'autre nouveauté importante est liée au traitement via APB des demandes de réorientations en L1 pour la rentrée 2014 des actuels étudiants de L1. Cela pose de nombreuses questions. Les capacités d'accueil doivent en tenir compte et les étudiants devront être informés suffisamment en amont.

Stéphanie GRAYOT-DIRX revient sur la situation de chaque filière et la capacité d'accueil APB demandée

- PACES : 1 100 étudiants y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 1500 à 1600

Cette année, l'effectif est de 1449 étudiants en FI et 2 étudiants en FC. Dans AB 2013, il y a eu 1105 OUI pour 993 inscrits in fine.

Sophie SALAÛN s'interroge sur l'effectif 2014 en terminale et son éventuelle augmentation. Il apparaît que les chiffres sont relativement stables. Une réunion a eu lieu avec les professeurs principaux de l'académie il y a 15 jours afin de bien coordonner l'information auprès des lycéens.

Claire CACHIA souligne le fait que « physiquement » et selon la configuration des locaux, l'UFR Médecine ne peut accueillir 1600 étudiants.

La fourchette « haute » est ici indiquée. Il faudra surveiller l'évolution de l'effectif.

- Licence Géographie : 50 étudiants, y compris réorientations et transferts pour une capacité totale de 75

Cette année, l'effectif est de 56 étudiants en FI et 2 étudiants en FC. Dans AB 2013, il y a eu 29 OUI.

- Licence Psychologie : 400 étudiants, y compris réorientations et transferts pour une capacité totale de 500

Cette année, l'effectif est de 524 étudiants dont 60 redoublants. Les années précédentes l'effectif oscillait de 430 à 470 étudiants. C'est très fluctuant.

Le nombre d'étudiants intégrant la L1 ne permet pas un accueil dans de bonnes conditions et rend difficile l'intégration à l'UB. On peut craindre qu'il y ait plus de redoublants l'an prochain.

Dorian COLAS DES FRANCS souhaite revenir sur le chiffre 75 pour Géographie. Si on constate qu'il y a plus de demandes, comment fera-t-on ? Stéphanie GRAYOT-DIRX précise qu'il faudra jouer avec le paramètre lié au « sur-booking », qui permet d'augmenter de fait la capacité initialement enregistrée, afin d'ouvrir plus largement le recrutement.

Grégory WEGMANN rappelle que le but est qu'il n'y ait pas d'étudiant sans vœu d'affectation dans APB. On fait donc le maximum pour que des propositions soient faites aux étudiants, en fonction de leurs vœux.

Le problème du nombre élevé d'étudiants en TD de psychologie est évoqué. Cela a des conséquences sur la formation. De plus de nombreux vacataires doivent être recrutés, ce qui ne permet pas une gestion optimale de l'équipe pédagogique.

Dorian COLAS DES FRANCS insiste sur l'effort à faire lors de la JPO sur l'information des lycéens.

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que des lycéens sont venus récemment à l'UFR Droit pour assister à des cours pendant une journée. Ces dispositifs d'immersion sont très positifs et on espère en développer dans d'autres filières.

- LEA Anglais-Espagnol : 130 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 160 étudiants
- LLCE Anglais : 110 étudiants, y compris réorientations et transferts, pour une capacité totale de 150 étudiants

S'agissant des langues, il est précisé que la configuration des laboratoires induit de fait un accès limité puisqu'il y a 24 places. Le calcul des capacités tient compte de cela ainsi que des flux d'étudiants sur les dernières années.

Le recours à des vacataires oblige à un important travail d'encadrement et d'harmonisation.

- STAPS - Site de Dijon : 200 étudiants, y compris réorientation et transferts, pour une capacité totale de 300 à 315 étudiants (avec priorisation des départements de la Côte d'Or (21) et de l'Yonne (89))
- STAPS - Site du Creusot : 130 étudiants, y compris réorientation et transferts, pour une capacité totale de 150 à 160 étudiants (avec priorisation des départements de Saône et Loire (71) et Nièvre (58))

François BLAIS demande ce que veut exactement dire la « priorisation ».

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que l'on va inciter les étudiants résidant dans le 58 et le 71 à mettre en vœu 1 STAPS Le Creusot et en vœu 2 Dijon mais qu'on ne peut leur imposer deux vœux.

Claire CACHIA évoque les étudiants de PACES réorientés. Ces informations sont intéressantes pour eux car un certain nombre intègrent STAPS.

Lionel CROGNIER rappelle que ce débat ne fait pas l'unanimité parmi les collègues de STAPS. Ces filières sont conçues pour accueillir des sportifs de haut-niveau (cf PePS) venant parfois d'autres académies. Il faut pouvoir concilier tous ces paramètres et cela est très complexe.

- Licence SLIC (?) : 120 étudiants, y compris réorientation et transferts, pour une capacité totale de 140 à 150 étudiants – incertitude sur une éventuelle scission en raison de la nouvelle nomenclature

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que la licence SLIC est déployée à l'UB depuis 2 ans et entrera donc en 2014 dans sa troisième année de fonctionnement. Si la mention devait être scindée en deux, la capacité prévue pour « information-communication » serait de 90 et pour « sciences du langage » 30. Cela pose un réel problème à l'équipe pédagogique car la licence est pensée pour combiner les deux thématiques. Une telle scission induirait un remaquetage important. Un courrier a été envoyé au Ministère pour insister sur la



nécessité de maintien d'une mention SLIC. L'argumentaire a été fait avec l'UFC, qui compte cette même licence dans son offre de formation. Une école d'orthophonie est implantée à Besançon.

Dorian COLAS DES FRANCS souhaite revenir sur la gestion de la licence SLIC. Le fait de limiter les effectifs semble lié à un manque d'encadrement. Or il s'agirait de prévoir les futurs effectifs et pouvoir ainsi anticiper le nombre d'enseignants à affecter. Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle que la discipline manque d'enseignants et que ce problème est connu de la gouvernance.

Grégory WEGMANN souligne le fait qu'il est bien difficile d'anticiper les effectifs d'une année à l'autre.

- Licence Gestion : 110 étudiants, y compris réorientation et transferts – incertitude sur l'effectif car mention nouvelle.

Grégory WEGMANN précise que dans le contrat actuel, il existe une mention « gestion » et une mention « économie ». Afin de se mettre en conformité avec le nouveau régime de l'accréditation et notamment la fin des licences suspendues, il convient de pouvoir distinguer les deux disciplines dans APB. Le fait de fixer des capacités d'accueil vise à sécuriser la filière. Le Directeur du département d'Economie n'a pas souhaité fixer des capacités.

Christian MICHELOT exprime sa surprise de voir des capacités d'accueil fixées alors que les enseignements sont communs en L1 et L2 pour les deux filières. De nombreux étudiants ne savent souvent pas s'ils vont in fine choisir Economie ou Gestion. Le contexte actuel au sein de l'UFR est un peu anxiogène et ces questions de capacités conduisent à de nombreuses discussions, notamment dans les secrétariats. Les gestionnaires se demandent comment va s'organiser le travail à la rentrée. Il est précisé que la capacité peut être abandonnée l'an prochain si le test sur la session 2014 n'a pas été concluant. Les maquettes pédagogiques ne changent pas. Christian MICHELOT demande quelles pourraient être les conséquences financières du distinguo opéré.

Grégory WEGMANN précise qu'il n'y aura a priori pas d'impact puisqu'il s'agit des mêmes formations, dispensées par les mêmes enseignants. Les points relatifs à la restructuration possible de l'UFR ne peuvent pas être évoqués en commission de la pédagogie.

Gregory WEGMANN précise qu'en vue de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 décembre 2013, les observations faites en CP seront relayées dans le compte rendu de séance. Il invite Dorian COLAS DES FRANCS à lui transmettre les interrogations ou points particuliers sur le sujet que les étudiants souhaitent évoquer.

Il est rappelé que l'objectif d'APB est de pouvoir gérer les flux d'étudiants au mieux. Ensuite, s'il y avait vraiment un problème, il faut se souvenir que la Rectrice, Chancelière des Universités, peut affecter d'office des lycéens de l'académie et ne plus faire référence aux capacités d'accueil. Ce système est très complexe et du fait de sa généralisation dans de très nombreuses filières sur le plan national, cela a un effet d'entraînement.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur la situation des lycéens qui doivent formuler des vœux, selon un ordre précis, alors même que souvent, ils ne savent pas dans quelle voie professionnelle s'engager. L'enjeu est important et il faudra pouvoir tenir compte des situations particulières.

Le cas des étudiants réorientés dans les 15 jours après la rentrée est évoqué. Ils ne pourront intégrer le cas échéant une filière avec capacités d'accueil que s'il reste des places.

Lionel CROGNIER souhaite élargir le sujet et évoque la pédagogie numérique. Il revient également sur le fait qu'on s'occupe beaucoup de l'entrée à l'Université avec l'application APB et tous les thèmes abordés autour des capacités d'accueil mais il faut aussi étudier les conditions de suivi et de sortie des étudiants de licence. Il y a souvent de fait une sélection en fin de L1. Il faut de plus que les enseignants puissent assurer le suivi des étudiants et les placer en stage. Plus ils sont nombreux et moins cela est possible dans de bonnes conditions. Il ne s'agit pas d'empêcher la démocratisation de l'accès à l'université en fixant des capacités, il s'agit de pouvoir assurer aux étudiants une réelle insertion professionnelle.

Grégory WEGMANN remercie Lionel CROGNIER de ces éléments de réflexion forts intéressants.

<b>observati ons CFVU</b>	<b>Les observations détaillées ci-dessus seront transmises aux membres de la CFVU</b>
-----------------------------------	---

## 6. Fiches filières – rentrée 2014

- Master 2 Mathématiques approfondies
- volume horaire minimum en licence (1500 heures)

Grégory WEGMANN invitent Nikolai KITANINE et Shizan FANG à présenter la demande de modification concernant le Master 2 Mathématiques approfondies.

Le contexte ayant conduit à proposer des modifications est rappelé. La maquette de la spécialité MA, deuxième année, a été habilitée pour 2012 - 2016. Elle comprenait deux parcours : l'un dédié à la recherche et l'autre à la préparation à l'agrégation. Le premier semestre (S3) était mutualisé, et le second semestre (S4) comprenait deux parcours distincts. Le manque d'options au premier semestre a fait défaut. Les étudiants qui souhaitaient préparer l'agrégation devaient suivre un cours de recherche et s'impliquaient fortement dans un mémoire pendant la période du concours écrit qui a lieu au milieu du second semestre. Pour les étudiants qui se destinaient à la recherche, les deux cours de base de l'agrégation étaient obligatoires, ce qui ne suscitait pas des candidatures étrangères.

Le but de la modification proposée est de rendre la maquette plus flexible pour les étudiants. On propose donc 6 cours optionnels en S3, et les étudiants en choisissent 3. Ils peuvent se concentrer sur la préparation au concours de l'agrégation ou bien sur la recherche de haut niveau. Le programme proposé sera plus adapté aux besoins de nos étudiants, et nous permet d'être plus attractif vis-à-vis des étudiants étrangers qui souhaiteraient suivre un enseignement de recherche de mathématiques à l'Université de Bourgogne. Le coût total de la modification s'élève à 28,5 heures équivalent TD.

Grégory WEGMANN précise que cela recoupe l'appel à projets évoqué en début de séance.

La maquette de ce M2 prévoit de plus des cours thématiques, qui permettent de fait une certaine souplesse dans la gestion de la maquette. Les cours prévus sont les suivants :

- cours thématique fondamental 1 : Méthodes mathématiques de la physique quantique
- cours thématique fondamental 2 : Groupes et algèbres de Lie
- cours thématique fondamental 3 : Systèmes intégrables et les surfaces de Riemann
- cours thématique spécialisé 1 : Théories cohomologiques des champs;
- cours thématique spécialisé 2: Groupes quantiques.

<b>observati ons CI</b>	<b>Pas de remarque particulière de la CP sur cette demande de modification</b> <b>Le VP CEVU signale que ce projet pourrait tout à fait être éligible à l'appel à projets</b> <b>évoqué au point 2 de l'ordre du jour de la CP</b>
---------------------------------	--

S'agissant du volume horaire en licence, Grégory WEGMANN rappelle que le cadre réglementaire exige un volume de 1500 heures pour chaque licence, avec un délai fixé à la rentrée 2014 pour être en conformité.

Le Pôle Pilotage a établi un tableau de suivi pour chaque licence mais c'est un travail très difficile.

Il ressort de cette étude que certaines licences sont en deçà des 1500 heures, avec un réel problème pour les mentions suivantes : géographie, histoire, sociologie, psychologie. Le coût financier que cela peut représenter est un point important car certaines de ces filières ont des flux importants d'étudiants.

Grégory WEGMANN et Stéphanie GRAYOT-DIRX précisent qu'un travail sera mené avec les composantes concernées (Sciences humaines notamment). Il est noté que la CPU a alerté sur les difficultés rencontrées par les universités pour se conformer à cette règle des 1500 heures.

Il est rappelé que le Ministère a indiqué que toutes les mesures de mutualisation des cours, de formation complémentaire, de stage optionnels .... devaient être pris en compte dans le calcul des heures afin que toutes les mesures favorisant l'accompagnement de l'étudiant dans son cursus soient valorisées. Ensuite certaines disciplines se prêtent moins à un enseignement comptant de nombreuses heures en « présentiel », compte tenu du travail personnel demandé à l'étudiant. Il faut étudier toutes les possibilités tenant compte des spécificités des disciplines et programmer un remaquetage des diplômes à court terme.

## 7. Demandes de modifications des fiches filières – rentrée 2013

Grégory WEGMANN présente ce tableau qui fait 2 pages. Pour le master « éduquer par les APSA », il s'agit d'une mise au point suite à la mise en place des masters MEEF au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Il y a en effet une année transitoire pour 2013-2014 pour les étudiants qui étaient l'an passé en M1 et finissent le cursus master « métiers de l'enseignement ». Le travail a été fait avec le département MEEF de l'ESPE.

Pour le DUT SMG, les modifications entrent dans le cadre de la marge de manœuvre laissée aux IUT, telle que définie par les programmes pédagogiques nationaux (PPN). Le but est d'informer les conseils mais cela ne nécessite pas de vote.

Pour la LP GSIE, ce sont des modifications validées par le conseil de perfectionnement. Il n'est pas précisé si le conseil d'UFR s'est prononcé sur cette demande.

Dorian COLAS DES FRANCS rappelle que ces demandes doivent passer dans les conseils de composantes. Compte tenu des spécificités propres à chaque filière, il est en effet bien compliqué pour les « non-spécialistes » de s'exprimer sur les demandes listées.

Grégory WEGMANN confirme que le respect des procédures est essentiel. La CP est consultée non pour émettre un vote, comme cela a été évoqué lors de la précédente commission, mais pour émettre des remarques, observations et commentaires sur les dossiers présentés. Cela permet une instruction des dossiers en amont de la CFVU et du CA et de retravailler certains dossiers si nécessaire.

<b>observation si CF</b>	<p><b>Pas de remarque pour le master éduquer par les APSA et le DUT SMG.</b></p> <p><b>Pour la LP GSIE, il est demandé de vérifier que la demande est passée en Conseil d'UFR Sciences et Techniques. Le cas échéant, l'information sera transmise à la CFVU.</b></p>
----------------------------------	---

## 8. Convention

Une convention est présentée aux membres de la CP. Il s'agit d'une convention de partenariat entre l'Université de Bourgogne (ISAT) et Arts et Métiers ParisTech Centre de Cluny pour une action de formation à destination des élèves - ingénieurs de 5<sup>ème</sup> année « Design et Procédés »

Cette convention permet aux élèves ingénieurs de l'ISAT de suivre des cours à l'ENSAM Cluny. Un descriptif des cours et les modalités financières et logistiques de ce partenariat sont détaillés en annexe de la convention. Il s'agit d'une convention que l'on retrouve depuis quelques années dans les conseils.

*Proposition : adoption de la convention, telle que présentée en séance*

<b>observ ations CF</b>	<p><b>Pas de remarque particulière</b></p>
---------------------------------	--

Il est précisé que la prochaine Commission de la pédagogie aura lieu le mardi 27 janvier 2013.

Clôture de la séance à 12 heures 30.

Le Vice-Président du CEVU

*validé*

Grégory WEGMANN

**Annexe :**  
**Présentation du DU Aromathérapie**



# Diplômes d'Université D'Aromathérapie



# Deux diplômes

Un même contenu

Unique en France

Un  
diplôme  
en  
présentiel

- Demande locale



Un  
diplôme  
en e-  
learning

- DOM-TOM et Francophonie



# Une équipe

## Responsable universitaire :

- Anne Claire Mitaine Offer, Professeur des Universités en Pharmacognosie

## Responsable pédagogique :

- Olivier Tissot, Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine

## Responsable technico-pédagogique :

- Mathieu Guerriaud, Docteur en Pharmacie, Pharmacien à l'Unité Mixte de DPC Santé



Christine Pauty,  
Docteur en  
Pharmacie,  
Pharmacien  
d'officine

Françoise Marinier, Docteur  
en Pharmacie MSBM  
pharmacognosie et chimie  
analytique

Champion  
Etienne, Docteur  
en Pharmacie,  
Pharmacien  
d'officine

Eric Michel,  
Docteur en  
Pharmacie,  
Pharmacien  
d'officine

# Un ensemble d'objectifs

Identifier une huile essentielle de qualité

Décrire l'activité d'une huile essentielle en fonction de sa composition chimique

Décrire les contre-indications à l'emploi des huiles essentielles

Conseiller les huiles essentielles chez un patient stressé

Conseiller les huiles essentielles dans les pathologies cutanées

Conseiller les huiles essentielles chez l'enfant

Conseiller les huiles essentielles dans les pathologies respiratoires

Conseiller les huiles essentielles chez la femme enceinte



Conseiller les huiles essentielles dans les pathologies digestives

Conseiller les huiles essentielles en gynécologie

Conseiller les huiles essentielles pour les animaux

# Public visé





# Programme prévisionnel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 10h00	Accueil des stagiaires de 9h00 à 9h30	Notion de chémotype Toxicité et contre- indication à l'utilisation des huiles essentielles	Huiles essentielles et douleurs	Huiles essentielles au féminin	Une autre approche des huiles essentielles (olfacto, réflexo...)
10h15 à 12h15	Les fondamentaux de la pharmacognosie (9h30 à 12h15)	Relation structure activité	Huiles essentielles et pathologies cutanées	Huiles essentielles et pathologies digestives	Huiles essentielles et soins palliatifs
14h00 à 15h30	Les fondamentaux de la pharmacognosie	Relation structure activité	Huiles essentielles chez l'enfant	La trousse des huiles essentielle incontournables	Huiles essentielles et maladies métaboliques (hypertension, diabète...)
15h35 à 17h05	le label d'une huile essentielle de qualité	Huile essentielles et confort psychologique	Huiles essentielles dans les pathologies respiratoires	La trousse des huiles essentielle incontournables	Huiles essentielles dans le domaine de la prévention (bien être, détente, sport..)
17h15 à 18h15	TD	TD	TD	TD	Examen de 17h15 à 18h15



# Contrôle des connaissances



Examen écrit de 30 minutes sur 60 points  
coefficient 1

- QCM 15 min
- Cas rédactionnel 15 min

Mémoire sur 40 points  
coefficient 1

- Environ 5 pages

# Tarifs

Option présentiel : 1000€

Option e-learning : 1500€



# Appel à projets

## *Développement d'enseignements en anglais de niveau master à l'uB*

### **Exposé des motifs et des objectifs**

Le développement de masters dispensés en anglais est une action centrale de la stratégie d'internationalisation de l'uB.

Renforçant au-delà des frontières de la francophonie la visibilité de l'université de Bourgogne, ces masters auront également vocation à s'adresser aux étudiants francophones à la recherche d'une formation en langue anglaise ouverte sur l'international.

Ils élargiront le potentiel de recrutement de doctorants internationaux pour les laboratoires sur lesquels ils s'appuieront, et faciliteront l'association d'enseignants chercheurs internationaux aux enseignements de l'uB.

Enfin, ces masters constitueront un support pour accroître et concrétiser les opportunités d'échanges et de montage de diplômes en coopération avec des universités partenaires non francophones.

Formations par essence liées à la recherche, les masters en anglais se développeront en appui sur et au service de l'identité scientifique de l'université telle qu'elle a été redéfinie en six grands champs (Alimentation et environnement / Santé (*health*) et ingénierie moléculaire / Photonique et matériaux avancés / Apprentissage et santé (*care*) / Patrimoines et territoires / Vigne et vin).

L'objectif à moyen terme est d'inciter à la création d'un à deux masters - au sens du processus européen de Bologne à savoir deux années validées par 120 crédits ECTS - pour chacun des grands champs scientifiques, soit un total de 6 à 12 masters en anglais.

A court terme, le périmètre de cet appel à projet est plus modeste, et vise à lancer une dynamique dans les limites permises par une offre de formation configurée lors de la précédente vague d'habilitation par le ministère. Le choix a ainsi été fait d'encourager pour la rentrée 2014 la duplication en anglais d'enseignements existants de niveau Master, selon les modalités suivantes :

- Duplication intégrale d'enseignements de M2, dans l'objectif de proposer une année de M2 diplômante à des étudiants non francophones (année ouverte à des étudiants francophones) ; le ou les M2 ainsi dupliqués seront proposés aux frais nationaux en vigueur
- Duplication partielle de modules de M1 ou de M2, à raison d'un minimum de 30 crédits ECTS, dans l'objectif de préparer une passation totale en anglais dans les années suivantes, et de rendre possible immédiatement l'accueil en échange non diplômant pour un semestre d'étudiants non francophones (dans le cadre du programme Erasmus ou de conventions internationales)

Il s'agit d'une première phase, qui sera prolongée et amplifiée lors de la construction de la nouvelle offre de formation.

## **Les moyens mis par l'université en appui à la duplication de deux M2**

### **Appui en langue anglaise**

- Si besoin accompagnement et formation à l'enseignement en anglais (suivi collectif de l'équipe pédagogique et administrative, formations individuelles)

### **Appui à la recherche et au financement d'intervenants extérieurs étrangers**

- Financement partiel ou total de missions à l'étranger ou d'accueil de collègues étrangers ayant pour objet le montage du projet
- Financement d'un total de quatre semaines de logement (sur base studio en résidence universitaire) par M2 intégralement dupliqué pour des enseignants venant effectuer un enseignement dans le cadre du programme Erasmus
- Possibilité de solliciter un mois de professeur invité devant le CS

### **Appui au financement des heures d'enseignement effectuées par les enseignants de l'uB**

- Possibilité de financement partiel des heures dispensées par des enseignants de l'uB dans le cadre de la version anglaise

### **Appui à l'attractivité des M2 intégralement dupliqués en anglais**

- Promotion institutionnelle des M2 intégralement dupliqués (Campus France, universités partenaires, portails européens et internationaux)
- Financement de 2 bourses étudiantes d'excellence de 2500€ chacune par M2, soit un total de 4 bourses (à l'attention d'étudiants étrangers)

### **Appui administratif et logistique**

- Gestion et suivi des candidatures par le Pôle RI en coordination avec l'équipe pédagogique

## **Calendrier**

26 novembre 2013 : Présentation du projet en CP-CRI

5 décembre 2013 : Présentation du projet en CEVU (mention au CS)

12 décembre 2013 : Evocation du projet au sein du congrès

18 décembre 2013 : Soumission du projet au CA

19 décembre 2013 : Lancement de l'appel à projet auprès des composantes et responsables de masters (copie aux laboratoires)  
Début de la période de travail avec le Pôle international

31 janvier 2014 : Date limite de retour des déclarations d'intérêt

Février 2014 : Concertation avec les porteurs de projet  
Présentation des projets en CP-CRI et proposition de sélection des projets  
Soumission au CEVU (mention au CS) puis au CA  
Affichage à l'attention des étudiants internationaux afin de rendre les candidatures possibles

Mi-mai : Point sur les candidatures et décision sur l'ouverture des M2 dupliqués en intégralité en version anglaise à la rentrée 2014